

Revenu minimum garanti

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Il s'agit de ce que l'honorable député de Laval (M. Roy) a déclaré tout à l'heure à la Chambre, savoir que l'opposition s'était opposée au projet de loi C-176, loi sur la commercialisation des produits agricoles. Je ferai remarquer, monsieur le président que, lors de la présentation de ce bill à la Chambre, nous, du Crédit social, nous ne nous sommes pas opposés. Nous avons demandé qu'il soit modifié afin qu'on y inclue seulement la viande de bœuf.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
ON REQUIERT L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE REVENU
MINIMUM ANNUEL GARANTI

M. René Matte (Champlain) propose:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

—Monsieur le président, la teneur de notre motion est d'une importance telle que je crois que le gouvernement devrait y porter une attention tout à fait particulière, afin de pallier les lacunes qui existent actuellement à ce sujet.

Monsieur le président, depuis des années on a ridiculisé les députés de notre parti qui préconisaient ce système de revenu minimum annuel garanti, sous prétexte que cela avait pour effet de «garocher» de l'argent tout simplement et d'inciter les gens à ne pas travailler. Depuis quelques années seulement, tous les partis politiques s'intéressent de près ou de loin à cette notion de revenu minimum vital. Il est donc important, avant d'élaborer un tel programme, d'en connaître les véritables principes fondamentaux qui puissent nous donner ce qu'il y aurait de mieux en ce domaine.

La motion que j'ai l'honneur de présenter, monsieur le président, vise à blâmer le gouvernement, et d'une façon concrète, puisque nous nous souvenons tous que, dans le discours du trône de 1972, on avait suggéré, et l'on a eu à ce moment-là une lueur d'espoir, que l'on ait tout au moins un embryon de programme de revenu minimum annuel garanti.

Malheureusement, il semble que l'on ne soit pas encore prêt à concrétiser cette situation, d'où la raison de notre motion. Monsieur le président, nous préconisons un programme qui, contrairement à celui qui est appliqué dans les provinces, remédiera à un programme boîteux, injuste, frustrant et onéreux. Nous proposons un système adéquat, juste et favorisant la liberté de l'individu.

Monsieur le président, les programmes d'allocations de bien-être social appliqués actuellement dans toutes les provinces, le programme de pensions de sécurité de la vieillesse, le programme d'assurance-chômage, tous ces programmes qui touchent de près ou de loin aux prestations ou aux allocations sont boîteux parce qu'ils ne cadrent plus avec la réalité, et nous sommes continuellement obligés d'y remédier. Ils sont injustes puisqu'il se trouve des citoyens qui ont besoin d'un revenu beaucoup

[M. l'Orateur.]

plus considérable que celui qu'ils ont au point de vue bien-être social par exemple, et qui ne l'ont pas. Il s'en trouve d'autres qui n'en auraient pas besoin et qui en reçoivent. Dans le régime de sécurité de la vieillesse, il existe une discrimination flagrante qui est faite par exemple à l'égard des couples dont l'un ou l'autre des partenaires a épousé un plus jeune ou plus vieux que lui. Nous avons cette injustice incroyable au sujet du couple dont l'un des conjoints a 65 ans et l'autre 60 ou 55 ans. On leur dit de se contenter du revenu d'une seule personne, soit \$180 par mois y compris le supplément.

Si les deux conjoints ont 65 ans, on leur accorde un montant de \$350, tout comme, monsieur le président, s'il en coûtait moins cher pour vivre à deux personnes âgées de 60 et 65 ans qu'à des personnes âgées toutes deux de 65 ans. Cela est une injustice. Dans les programmes actuels d'allocations sociales, il existe toutes sortes d'injustices. C'est boîteux.

Nous proposons donc un véritable programme qui inciterait les citoyens à être encore plus énergiques, plus vaillants, qui inciterait les citoyens au travail, et non pas à une course effrénée vers l'assurance-chômage que nous voyons actuellement. Et cela se comprend. Devant de tels dilemmes et lorsque l'individu a le choix de travailler à 30 degrés sous zéro en plein hiver à \$90 par semaine, je comprends qu'il hésite et qu'il fasse des pieds et des mains pour recevoir plutôt des prestations d'assurance-chômage.

Lorsqu'on voit des familles qui reçoivent un très faible revenu en salaire et d'autres dépendant d'allocations de bien-être social recevoir autant, on comprend que le chef de famille qui travaille et reçoit un très faible salaire a alors l'ambition de devenir un assisté social.

Monsieur le président, c'est le système actuel qui conduit les gens à avoir une telle mentalité. A mon avis, il s'agit d'un sujet extrêmement sérieux et je voudrais prouver que notre parti d'abord, depuis très longtemps, préconise ce programme et désire le ramener à ses justes proportions.

De nos jours, tout le monde parle du revenu annuel garanti. De nombreux économistes ont accordé leur appui au principe du revenu garanti. Des congrès de tous les partis politiques fédéraux ont considéré l'application de cette politique. De nombreux pays, et même une province canadienne, expérimentent de tels programmes.

Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté, présidé par le sénateur Croll, a recommandé cette politique comme étant le moyen le plus efficace pour faire face au problème de la pauvreté au Canada au cours des années 1970. De nombreuses personnes, y compris les députés les plus influents du gouvernement actuel, n'ont pas encore accepté de mettre en application un tel programme de revenu annuel garanti.

Mais, monsieur le président, personne ne rit maintenant à l'idée d'instaurer un tel programme que nous pourrions établir aujourd'hui et c'est là, je pense, un grand pas que nous avons fait.

Dans de nombreux livres publiés récemment au sujet de divers programmes de revenu annuel garanti on affirme que ce concept est devenu populaire seulement depuis 1966. Toutefois, nous devons faire remarquer que les créditeurs ont réclamé un tel programme de distribution de revenu il y a plusieurs décennies.

Les propositions du Crédit social au sujet du meilleur programme de revenu garanti sont encore bien en avance sur la plupart des systèmes qui sont présentés pour donner à tous un revenu suffisant et vital pour profiter d'un mode de vie décent.